

Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants  
ont la tristesse de faire part du décès de

# **Madame Madeleine BRÄNDLIN**

enlevée à l'amour des siens le 4 octobre 2017.

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.